Informations de base

2001/2021(INI) INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
La personnalité juridique de l'Union européenne **Subject** 8 Etat et évolution de l'Union	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
AFCO Affaires constitutionnelles	CARNERO GONZÁLEZ Carlos (PSE)	13/02/2001

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
AFET Affaires étrangères, droits de l'homme, sécurité commune, défense	LASCHET Armin (PPE-DE)	20/06/2001
JURI Juridique et marché intérieur	PALACIO VALLELERSUNDI Ana (PPE-DE)	11/04/2001

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
15/03/2001	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
20/11/2001	Vote en commission		Résumé
20/11/2001	Dépôt du rapport de la commission	A5-0409/2001	
13/03/2002	Débat en plénière		
14/03/2002	Décision du Parlement	T5-0126/2002	Résumé
14/03/2002	Fin de la procédure au Parlement		
27/02/2003	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	2001/2021(INI)

Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d’initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	AFCO/5/14559

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A5-0409/2001	20/11/2001	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T5-0126/2002 JO C 047 27.02.2003, p. 0420-0594 E	14/03/2002	Résumé

La personnalité juridique de l'Union européenne

2001/2021(INI) - 14/03/2002 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport d'initiative de M. Carlos CARNERO GONZÁLEZ (PSE, E), à une majorité de 273 voix pour contre 23 et 26 abstentions, le Parlement propose de regrouper les Communautés et les piliers existants en une seule Union dotée - elle seule - de la personnalité juridique. Cette fusion, qui se produira dans le cadre du processus constitutionnel, devra être accompagnée de l'unification des traités dans un traité cohérent sur l'Union européenne. La question de la structure de l'Union sera posée dans le cadre de la préparation de la prochaine Conférence intergouvernementale ; le Parlement demande donc d'inclure ce sujet dans l'agenda de la Convention sur l'avenir de l'Europe. Selon les députés, doter l'Union européenne de la personnalité juridique constitue une nécessité pour la clarté juridique du statut de l'Union politique. Ceci améliorera la perception, la capacité d'action et la visibilité de l'Union sur la scène internationale, facilitera l'identification du citoyen avec l'Union et contribuera à l'établissement d'un système de protection des droits fondamentaux à l'échelle continentale.